

DOSSIER

Famille

Le soutien à la parentalité cherche sa lisibilité

Dominique Bertinotti avait fait son « Tour des parents » en 2013, et réaffirmé l'importance d'une politique publique de soutien à la parentalité encore peu structurée. Adrien Taquet, secrétaire d'État à la protection de l'enfance, entame, lui, un tour de France des « 1 000 parents pour penser les 1 000 premiers jours ». Adossé à un comité d'experts présidé par Boris Cyrulnik, ses conclusions, connues en avril 2020, devraient permettre de dessiner les contours d'une politique publique plus claire et lisible. Le plus difficile sera sans doute de concilier deux approches entre ceux qui craignent une individualisation trop poussée du soutien parental et ceux qui s'appuient sur les avancées des neurosciences pour prôner une éducation positive et bienveillante.

Michèle Foin



L'exercice de la parentalité semble n'avoir jamais été aussi compliqué. « Un enfant sur deux naît hors mariage, un enfant sur cinq vit dans une famille monoparentale, un enfant sur neuf vit dans une famille recomposée » rappelle la députée Michèle Peyron, dans son récent rapport sur la protection maternelle et infantile (PMI) (1). De fait, 43 % des parents perçoivent leur rôle comme difficile d'après l'enquête parentalité 2016 de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) (2). Depuis l'adoption de la Convention internationale des droits de l'enfant en 1989, il s'agit pour les pays de l'OCDE de répondre aux difficultés engendrées par ces mutations des structures familiales, par des politiques publiques de soutien à la parentalité. Tous ne le font cependant pas de la même manière, ni avec les mêmes objectifs.

Curseur

Pour le sociologue Claude Martin, « on perçoit ainsi les équilibres qui se cherchent entre préservation de la vie privée, résistance à la tendance tutélaire de l'État et besoin de défendre un enjeu collectif et d'intérêt général, ou bien encore les hésitations et arbitrages entre logique de prévention, d'éducation et logique de protection, voire logique répressive » (3). En France, les rapports et colloques se succèdent depuis dix ans. Faut-il une action ciblée ou universelle ? Mettre davantage de moyens sur la période des premières années de la vie de l'enfant ? Insister sur le rôle parental dans le

développement de l'enfant, au risque d'enfermer les parents dans une logique normative ? Où poser le curseur, entre prévention et protection ? Dans une logique d'investissement social, comment évaluer les dispositifs soutenus financièrement par l'État et prouver qu'ils sont efficaces ? Des questionnements toujours en cours. « Le périmètre du soutien à la parentalité est très difficile à définir en France. Il concerne tous les grands axes des politiques publiques et relève de multiples financements », confirme Isabelle Saunier, présidente du département parentalité enfance à l'Union nationale des associations familiales (Unaf). Il manque clairement une articulation.

Morcellement

Jusqu'en 2017, la branche famille, l'un des principaux financeurs du soutien parental, fonctionnait par dispositif : les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap), un réseau d'institutions, d'associations et de structures, dont l'objectif est de mettre tous les acteurs d'un territoire en réseau pour accompagner les compétences parentales et accroître leur confiance ; les lieux d'accueil enfants parents (Leap), qui favorisent la qualité du lien d'attachement parent-enfant ; la médiation et les espaces de rencontres afin de prévenir la rupture du lien familial, et les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas), centrés sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire.

15 %
C'EST LA PROPORTION DE PARENTS

qui déclarent avoir déjà fréquenté une structure proposant un accueil, de l'écoute ou des informations pour les parents.

Source : enquête parentalité 2016, Cnaf.

ÉVOLUTION DES FINANCEMENTS DU FONDS NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ DE 2017 À 2022, PAR DISPOSITIF, EN MILLIERS D'EUROS



Source : Cnaf COG 2018-2022.

Or, une récente enquête de l'Unaf auprès de parents d'enfants de 6 à 12 ans montre que plus des deux tiers des parents ne connaissent pas d'activité de soutien à proximité de chez eux (4). « Le soutien à la parentalité pâtit d'un morcellement des actions, nuisible à leur lisibilité pour les familles, comme pour nos partenaires », concède Pauline Domingo, directrice du département « enfance, jeunesse et parentalité » à la Cnaf. D'où un changement de méthode pour 2018-2022. « Nous voulons sortir d'une approche par dispositifs pour repartir des besoins des parents dans une logique d'accompagnement de leurs parcours de vie. Pour renforcer leur visibilité, nous allons structurer nos interventions autour de trois grands moments potentiellement fragilisants : la naissance, l'adolescence et la séparation », indique Pauline Domingo. Une expérimentation est actuellement menée par six CAF sur la thématique de la séparation. « Comme nous avons connaissance de la majorité des situations de séparation avec enfant dans nos fichiers administratifs, nous comptons être plus performants dans l'information et l'orientation de ces familles vers les services qui peuvent les aider », précise-t-elle.

Parent pauvre

Côté financement, le soutien à la parentalité reste le parent pauvre de la branche famille. En 2017, il ne représente que 1,65 % du Fonds national d'action sociale (Fnas) de la Cnaf, soit 95,7 millions d'euros, contre 59 % pour l'accueil du jeune enfant financé, lui, à hauteur de 3,4 milliards d'euros. Ce qui expliquerait l'« universalisme proportionné » pratiqué, de fait, à destination des familles « qui en ont le plus besoin », relevait le Haut conseil de la famille en 2016 (5). « Si on y ajoute l'aide à domicile, on atteint 200 millions d'euros. Le rythme de progression sur la période de la convention d'objectif et de gestion (COG) est supérieur à 4 % par an, ce qui en fait un des secteurs le plus dynamiques de cette COG », tempère Laëtitia Vipard, responsable du pôle Famille, enfance, jeunesse, en charge du pilotage des dispositifs de soutien à la parentalité. La COG prévoit également de renforcer le réseau des Laep avec la création de 500 structures supplémentaires d'ici à 2022. Mais comme pour les crèches, leur création dépend d'un cofinancement des collectivités. « Les Laep sont aussi à la charge des communes. Avec les élections, les élus ne seront

pas forcément aptes à financer cette année », prévient Isabelle Saunier. Marie-Nicole Rubio, directrice de l'association Le Furet, qui anime le réseau des Leap depuis 2015, pointe un risque de perte de sens ; « on finit par recruter des personnes pour ces lieux comme on en recrute pour la crèche et le centre de loisirs. Or, il y a du chemin à faire pour s'approprier la posture requise. Être dans l'attention de ce qui vient à nous pour faire émerger la parole de l'enfant et du parent peut être angoissant pour certaines, qui vont se réfugier derrière l'animation socio-culturelle. On perd alors la dimension d'écoute qui fait la spécificité des Leap ». Quant aux Reaap, leur financement dépend chaque année de nouveaux appels à projets. La Cnaf a prévu de proposer la pluriannualité des financements pour les porteurs de projet « présentant un bilan satisfaisant ». « Seraient concernés les centres sociaux et les espaces de vie sociale, sur la durée de leur agrément par la CAF, ainsi que les porteurs de projet soutenus par la CAF depuis plus de deux ans », précise la COG. Pour mailler davantage le territoire, la Cnaf adopte une « logique de panier de services parentalité ». « À horizon 2022, au moins 60 % des intercommunalités devront être couvertes par une offre de service comprenant au moins un Clas, un Reaap et un Laep », indique Laëtitia Vipard.

Cacophonie

Reste qu'il manque toujours à cette politique publique une réelle articulation. Depuis 2018, le Gouvernement égrène les « stratégies nationales » sans que l'on ne perçoive encore de cohérence : soutien à la parentalité, santé, santé culturelle, lutte contre la pauvreté, protection de l'enfance... avec, sous-jacent, un questionnaire sur le devenir de la PMI (1). Aujourd'hui, tous les yeux sont braqués sur les mille premiers jours de l'enfant et la commission d'experts présidée par Boris Cyrulnik, chargée d'élaborer un consensus scientifique sur cette période jugée cruciale pour le développement de l'enfant. Ses conclusions sont attendues en avril 2020, avec à la clé, « un parcours » du jeune parent « plus lisible et pratique ». Deux adjectifs que les acteurs du soutien à la parentalité espèrent pouvoir un jour accoler à cette politique publique. « Nous attendons avec impatience la mise en musique de toutes ces stratégies. Pour l'instant c'est la cacophonie ! » admet Marie-Nicole Rubio. ♦

REPÈRES

- « **Pour sauver la PMI, agissons maintenant !** », Michèle Peyron, députée de Seine-et-Marne, mars 2019, bit.ly/2Ot28Ai
- « **Les attentes et besoins des parents en matière d'accompagnement à la parentalité** », l'e-ssentiel n° 165, 2016, Cnaf, bit.ly/2u9z9ed
- « **Le soutien à la parentalité : une nouvelle politique en Europe ?** », Claude Martin, Revue des politiques sociales et familiales n° 11, 2014, bit.ly/31tNe23
- « **Être parent d'enfant(s) entre 6 et 12 ans** », Réseau national des Observatoires des familles, note de synthèse n°10, janvier 2018, Unaf, bit.ly/2OqQDJM
- « **Les politiques de soutien à la parentalité** », Haut conseil de la famille, 22 septembre 2016, bit.ly/2Uopc7i

GENNEVILLIERS

Le Relais parental offre un lieu de vie au quotidien

Né à Gennevilliers il y a trente-cinq ans, ce dispositif « expérimental » de prévention retient actuellement l'attention du Gouvernement. Sa souplesse répond aux besoins de soutien ponctuel de parents dans le respect du rythme de l'enfant.

L'idée du « Relais parental » est née d'un constat : il est très difficile d'élever un enfant seul, sans soutien des proches ou du voisinage. Une grande maison chaleureuse et familiale pourrait alors permettre aux parents de souffler et de faire face à des difficultés passagères, en confiant leur enfant le temps de s'organiser. Ce concept a vu le jour en 1985 à Gennevilliers, grâce à des travailleurs sociaux des Hauts-de-Seine qui désiraient proposer un outil de prévention complémentaire à l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Premier dispositif de ce type en France, la « Passerelle 92 » s'étoffe d'une deuxième maison en 1989, « La petite passerelle », pour répondre à la demande, notamment des très jeunes enfants. Puis en 1991, un réseau de cinq assistants familiaux vient compléter le service rendu. L'association fusionne ensuite avec La Croix-Rouge en 2012, ce qui lui permet de bénéficier d'une habilitation pour quinze années de fonctionnement.

Rythme familial

Le relais parental est conçu « comme un lieu de vie » pour les enfants, insiste la directrice Sophie Desboves. Au rez-de-chaussée, une grande salle à manger jouxte la cuisine ouverte, ainsi qu'une salle de jeu. À l'étage, se trouvent les chambres des enfants. À l'extérieur, un jardin potager et de vastes aires de jeu... Le rythme familial de la maisonnée, avec ses rituels, est là pour rassurer les enfants. « C'est un lieu souple, reflet du quotidien. Tout le contraire d'une maison d'enfants à caractère social (Mecs) ! », insiste Sophie Desboves. La Passerelle peut accueillir toute l'année, et 24 heures sur 24, des enfants de la naissance à 18 ans. Les horaires sont modulables selon les besoins de la famille. L'accueil des enfants se fait en dehors de toute mesure judiciaire ou administrative. En 2018, 20 % des parents sont venus d'eux-mêmes à la Passerelle et 40 % y ont été dirigés par les

REPÈRES

- **Capacité d'accueil :** 27 enfants par jour dans les deux maisons, et 13 enfants chez 5 assistantes familiales.
- **Nombre de journées d'accueil (jour et nuit)** en 2018 : 9 739.
- **Dotations globale des Hauts-de-Seine :** 1,7 million d'euros en 2018.
- **Personnel :** 31,3 équivalents-temps plein dont 5 techniciennes d'intervention sociales et familiales (TISF) ; 1 éducateur spécialisé, 1 éducateur de jeunes enfants (EJE)
- **Contact :** La Passerelle 92, 01 47 92 22 65, rp.passerelle92@croix-rouge.fr

services sociaux. Les autres demandes d'accueil ont des origines diverses : protection maternelle et infantile, ASE, associations... Il s'agit d'un outil de prévention, en complémentarité des partenaires associatifs ou institutionnels..

Dotations globale

Même s'il est financé au titre de la protection de l'enfance, « c'est un lieu de droit commun, tout le monde y a accès », insiste Sophie Desboves. Le contrat d'accueil est d'ailleurs toujours signé avec les parents. « Nous bénéficions d'une dotation globale, et non d'un prix de journée. Il n'y a pas de protocole d'accueil ! Les familles peuvent arriver dans la demi-heure. Nous tenons à garder cette marge de souplesse », ajoute la directrice qui regrette néanmoins le manque de mixité sociale. Le projet de création d'un lieu dédié aux parents, avec des ateliers « ancrés dans la vie quotidienne, dans la simplicité et le concret », sera l'occasion de diversifier le profil des parents, espère-elle. ♦



Camille Lorette, cheffe de projets enfants et familles, La Croix-Rouge

« Cet accueil gagnerait à être ouvert plus largement »

« En répondant au besoin de souffler, le relais parental évite la dégradation de la situation des parents à bout. Mais l'isolement ne concerne pas que les familles monoparentales. Cet accueil gagnerait à être ouvert plus largement. C'est pourquoi nous voudrions obtenir des cofinancements de la CAF. Actuellement, les relais parentaux ne sont financés que par les départements. Sur la dizaine qui existe en France, la Croix-Rouge en gère cinq. Si l'objectif est partout le même, il n'y a pas d'uniformité de fonctionnement. Dans nos relais, nous tenons à l'inconditionnalité de l'accueil, et à l'anonymat des familles. Le Gouvernement vient d'annoncer l'ouverture d'une vingtaine de relais supplémentaires. Nous attendons le contenu des appels à projets pour finaliser un référentiel interne. En parallèle de l'accueil des enfants, nous aimerions faire entrer les parents dans une action de soutien, mais cela nécessite des moyens... »

HAUTE-SAVOIE

Le Reaap organise la participation

En Haute-Savoie, le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents impulse une démarche participative de tous les acteurs. Pour donner du sens aux actions.

Le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) de Haute-Savoie, l'un des plus anciens de France, fête ses vingt ans en 2020. « En 1999, les partenaires institutionnels sont allés sur le terrain pour solliciter les acteurs locaux. D'emblée une démarche participative s'est mise en place, avec la décision très rapide de créer un poste d'animatrice coordinatrice », témoigne Véronique Montarou, l'actuelle animatrice du réseau.

Sentiment d'appartenance

La force du Reaap réside dans son organisation qui mêle étroitement les institutions, les fédérations impliquées dans le soutien à la parentalité, et les acteurs du territoire. Ainsi, aux côtés du comité de pilotage et de financement, qui réunit les partenaires institutionnels, se trouve un comité départemental d'animation qui suit la vie du réseau. Il est composé de trois collègues : un collègue institutionnel (la CAF, l'Éducation nationale, le conseil départemental), un collègue de représentants des quatre territoires du département, et un collègue de têtes de réseau (Fédération des MJC, des centres sociaux, des parents d'élèves). Un comité d'experts vient également nourrir la réflexion sur la parentalité. « Le comité départemental fait remonter les besoins, mais prend aussi part aux décisions. C'est une mine ! On croise les informations, on analyse les besoins, et on trouve des solutions ensemble », explique l'animatrice. Les décisions sont ainsi alimentées par le terrain et proposées aux institutions qui les valident. « Ce sont ces allers-retours qui permettent de donner du sens aux actions », insiste Véronique Montarou. Surtout, du point de vue des différents acteurs, cela crée un sentiment d'appartenance au Reaap, un écueil que bien d'autres réseaux ne parviennent pas à éviter.

Maillage

Cette démarche participative est rendue possible par le travail à temps plein de l'animatrice de réseau. Elle organise ainsi des journées de réflexion thématiques deux fois par an, ainsi

REPÈRES

- **1 animatrice** à temps plein.
- **119 acteurs** labellisés Reaap74.
- **210 actions financées.**
- **Financements :** Cnaf, CAF 74 et conseil départemental 74.
- **140 000 euros** de subventions distribuées aux acteurs.
- **Contact :** Annie Zoz, chargée de développement famille parentalité, reaap74@cafannecy.cnafmail.fr

que des formations courtes pour les acteurs du réseau, en fonction de besoins identifiés. En 2019, une journée sur l'interculturalité et la parentalité a ainsi été montée. L'année précédente, les partenaires ont pu réfléchir à l'accueil des parents, ou s'interroger sur le renouvellement du public. Véronique Montarou anime également des groupes de travail thématiques par dispositif : points infos famille, lieux d'accueil enfants parents, relation famille école... « Toutes ces journées de réflexion font progresser la pertinence des réponses apportées sur le territoire, afin de coller au mieux aux attentes des parents. D'où l'importance de les associer à leur mise en place », affirme-t-elle. La coordination du réseau permet également un maillage d'actions sur tout le territoire. « Je suis là pour répondre aux demandes d'acteurs potentiels, pour leur présenter le Reaap et discuter avec eux des projets qu'ils envisagent ». Une dynamique d'autant plus importante à entretenir qu'un appel à projets est relancé chaque année. ♦

Annie Zoz, chargée de développement famille parentalité, pilote CAF du Reaap 74, caisse d'allocations familiales de Haute-Savoie

« Les parents ont besoin de réassurance »

« Je participe aux instances départementales et techniques du Reaap, aux côtés d'un pilote du conseil départemental. C'est moi qui étudie les dossiers de subvention, décide et définit les montants lors des appels à projets annuels du Reaap. Certes, chaque année, les porteurs de projet doivent redemander une subvention, mais c'est une garantie de souplesse et de vigilance. Rares sont les groupes de parole qui existent depuis vingt ans ! L'animatrice est aussi là pour s'assurer que les actions proposées répondent à des besoins locaux. Il ne s'agit pas de financer des actions préformatées et automatiques. Elle favorise les échanges sur les pratiques entre acteurs, ce qui permet la prise de recul nécessaire pour faire évoluer le service rendu aux parents. La parentalité ne se vit pas de la même façon aujourd'hui qu'il y a vingt ans. Les parents reçoivent beaucoup d'informations qu'ils vivent souvent comme des injonctions. Ils ont besoin de réassurance. Nous partons de l'expression du besoin pour construire des réponses. »

POINTS DE VUE

Comment renforcer le soutien à la parentalité ?

Pour Gérard Neyrand, il convient de se méfier de toute récupération politique des neurosciences qui viserait à rendre le parent responsable sans tenir compte de son environnement. Rébecca Shankland au contraire prône une meilleure information des parents sur les bienfaits d'une éducation positive et respectueuse des besoins de l'enfant.

Les parents ont-ils aujourd'hui plus qu'hier besoin de « soutien parental » ?

Gérard Neyrand : Oui, compte tenu du développement de la contraception et de l'allongement des études. On fait des enfants de plus en plus tard : 29 ans en moyenne pour les femmes, et 31 ans pour les hommes. Notre société favorise aussi la mobilité. Éloignés de leurs parents, les jeunes couples ne peuvent pas s'appuyer sur eux. C'est pourquoi ils sont davantage demandeurs de conseils, dans un contexte de renouvellement des valeurs, avec une éducation plus explicative et une plus grande proximité avec les enfants. Pour répondre à leurs questions, les parents se retrouvent face à des spécialistes pas toujours d'accord entre eux, entre ceux qui se réfèrent au modèle de Freud et Winnicott, et ceux qui aspirent à en sortir. La parentalité est un des derniers sujets de tension susceptibles de diviser les chercheurs et cliniciens qui travaillent sur la question familiale. Ces conflits de références n'aident pas à y voir clair.

Rébecca Shankland : Les parents ont toujours eu besoin de soutien. La différence aujourd'hui porte sans doute davantage sur la difficulté à demander ou accepter de l'aide. On peut avoir l'impression que c'est un signe de faiblesse ou d'immaturité. Mais à tout assumer seul au niveau de la famille ou du travail on risque de s'épuiser. C'est donc plutôt d'un changement d'attitude et de croyances dont on a besoin pour qu'il devienne plus facile de demander de l'aide, surtout lorsque les enfants sont en bas âge. Des associations de professionnels peuvent apporter un soutien à domicile ponctuel ou régulier. Mais souvent, les parents estiment qu'ils n'en sont « pas encore là ». C'est là toute la difficulté : modifier la façon de percevoir le soutien pour le considérer comme quelque chose dont tout humain a besoin, en particulier les familles de très jeunes enfants.

Les capacités parentales et éducatives sont très largement déterminées par la place des parents dans les rapports sociaux et leur environnement.



Gérard Neyrand, sociologue, professeur émérite de l'université de Toulouse, il est auteur de nombreux livres sur la famille, le couple et la parentalité.

Le soutien parental devrait-il être universel, ou ciblé sur ceux qui en ont le plus besoin ?

GN : La visée des réseaux d'écoute d'aide et d'appui à la parentalité (Reaap) est d'allier les deux approches. Ils ciblent l'ensemble de la population, mais peuvent aussi proposer des soutiens spécifiques pour certaines catégories de parents. Avec les parents en situation précaire, le travail peut être plus difficile : ils sont méfiants à l'égard de toute action qui les guide, et ont tendance à ne pas répondre aux sollicitations. La première chose à faire est d'instaurer une confiance personnalisée avec le parent. Sinon la proposition de solution risque d'être rejetée ou difficile à mettre en œuvre. Cela suppose une formation des intervenants. Car il n'y a pas de solution clé en main, applicable à tout le monde. Les réponses doivent être adaptées aux situations, représentations, valeurs de la famille, pour parvenir à transmettre des informations utiles à ces parents. Il est important de travailler avec eux à partir de leur mode de fonctionnement, et non de celui des couches moyennes qui ont fait des études. Les capacités parentales et éducatives sont très largement déterminées par la place des parents dans les rapports sociaux et leur environnement.

RS : Les deux ! Il doit être universel pour faciliter l'accès au soutien, notamment dans les premiers mois qui suivent l'accouchement. Mais aussi ciblé, car certaines familles peuvent avoir davantage de besoins liés, par exemple, à des problématiques de santé ou d'apprentissage de l'enfant. Toute la difficulté pour les parents est d'accéder aux informations et de comprendre les différents dispositifs de soutien à la parentalité. Certains parents ne parviennent pas non plus à mobiliser les dispositifs dont ils pourraient bénéficier lorsqu'ils ont un enfant en grande difficulté. L'objectif du comité d'expert est justement de simplifier

l'information et l'accès à ces dispositifs de soutien à la parentalité.

Comment expliquer la relative modestie de l'investissement public ?

GN : C'est une des raisons pour lesquelles il est peu efficace. Entre 1990 et 2002, les financements ont certes doublé mais ils étaient très faibles. Ils sont donc seulement passés de très faibles à faibles ! La bonne prévention évite aux problèmes de surgir, ou limite leurs effets. C'est toute la difficulté. Les politiques de prévention se mènent à moyen terme, et leurs effets bénéfiques sont relativement difficiles à mettre en évidence, sauf à comparer sur de longues périodes des populations qui en ont bénéficié et d'autres non. Ce qui n'est politiquement pas rentable à court terme... L'accueil de la petite enfance, lui, mobilise beaucoup plus d'argent. C'est pourquoi il serait souhaitable d'articuler les deux.

RS : La France accuse un retard important en la matière. Les pouvoirs publics ont demandé à la Commission des mille premiers jours de l'enfant de rassembler les expertises internationales dans ce champ afin de proposer des orientations pour les politiques publiques à venir. Cela impliquera très certainement un investissement public plus important. Nous avons accepté de faire partie de cette commission dans l'espoir de progresser enfin dans ce domaine.

Les récentes découvertes en neurosciences incitent à une éducation positive et bienveillante, favorable au bon développement de l'enfant. Le soutien à la parentalité pourrait-il s'en inspirer ?

GN : On ne peut pas être contre l'objectif d'être bienveillant à l'égard des enfants. C'est toute la difficulté de mise en perspective critique de l'éducation positive. Ce qui pose question, ce sont les méthodes promues pour y arriver. La plupart des chercheurs en neurosciences mettent en garde contre une utilisation directe de leurs découvertes, qui ne sont pas utilisables telles quelles pour orienter une politique. Les procédures d'application des neurosciences aux individus restent très aléatoires et incertaines, dans la mesure où l'on n'a pas compris les processus qui amènent à des dysfonctionnements. Ce que les neurosciences nous montrent

c'est que les enfants humains naissent prématurés et que la plasticité cérébrale est une caractéristique de l'espèce humaine. Ce que constatent les neurosciences, c'est que 90 % des synapses ne sont pas formées à la naissance, 10 % renvoyant aux grandes fonctions vitales. D'où l'importance de l'environnement dans la formation des enfants, et la très grande diversité des êtres humains ! Mais ces perspectives, si elles sont prometteuses, ne sont pas encore suffisamment avancées pour être directement utilisables. Il y a donc un risque sociopolitique à vouloir utiliser ces données beaucoup trop précocement, à des fins prédictives. On l'a bien vu avec le rapport de l'Inserm de 2005, dont l'une des conclusions était que l'on pouvait prédire la délinquance dès l'âge de 3 ans...

RS : Quantité de recherches convergent aujourd'hui pour montrer l'importance de l'éducation bienveillante et de la parentalité positive, un terme proposé par le Conseil de l'Europe qui fait référence à des pratiques parentales qui respectent les droits de l'enfant et son « intérêt supérieur » tel que défini par la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant (Cnude, 1989). En France, on constate régulièrement une forme de méfiance, voire de défiance, face à ces notions utilisées au niveau international. Il semble y avoir une confusion entre la notion de bien-être ou de positif, fortement exploitée par les médias depuis des décennies, et les données issues des recherches qui montrent l'importance d'une éducation respectueuse des droits de l'enfant, c'est-à-dire qui n'a pas recours à la brutalité pour soumettre l'enfant aux décisions prises par les adultes. C'est en répondant suffisamment aux besoins psychologiques de l'enfant que l'on favorise son développement optimal, une implication dans les apprentissages et des comportements coopératifs et prosociaux. Bien sûr, il y a par ailleurs la question de la reproduction sociale, mais je ne pense pas qu'il y ait une opposition. On ne peut pas ignorer les différents besoins au regard de la quantité de recherche sur le besoin psychologique. Les parents ont une forte responsabilité. Le rôle de la société, c'est justement de renforcer le soutien à la parentalité, pour ne pas les laisser tous seuls. On dit qu'il faut tout un village pour élever un enfant. Le rôle des politiques, c'est de recréer ce village. ♦

Les parents ont une forte responsabilité. Le rôle de la société, c'est justement de renforcer le soutien à la parentalité, pour ne pas les laisser tous seuls.



Rebecca Shankland, maître de conférences en psychologie positive à l'université Grenoble Alpes, elle fait partie de la commission d'experts des mille premiers jours de l'enfant, présidée par Boris Cyrulnik.

VU D'AILLEURS

Au Royaume Uni, la faillite des « agences de l'enfant »

Lancés en 2007, les children's centres sont encouragés à proposer à tous les parents des programmes de soutien parental validés scientifiquement. Dix ans plus tard, ils font les frais d'un désinvestissement financier comme politique.

Il est intéressant de se pencher sur la politique menée au Royaume Uni depuis les années 2000, les options retenues par ce pays en matière de soutien à la parentalité faisant souvent office de « d'épouvantail » pour les acteurs français de la parentalité. Alors que les questions familiales ont toujours été considérées hors du champ de l'État, en 1997, le gouvernement travailliste de Tony Blair s'intéresse aux enfants souffrant de graves problèmes de comportement. Les programmes d'accompagnement des parents validés scientifiquement, ou « Evidence-Based Parenting Programs » (EBPP), étant alors considérés comme un moyen de les traiter.

Dimension coercitive

En 1998, le Gouvernement lance les programmes locaux Sure Start qui ciblent les populations les plus défavorisées. Contrats parentaux et ordonnances parentales inscrivent le soutien dans

une dimension coercitive. L'implication des parents est alors considérée comme un indicateur de la réussite éducative des enfants. En 2007, le nouveau gouvernement travailliste décide d'élargir le nombre de parents candidats à des programmes d'accompagnement. Les Sure Start Children's centres sont alors créés. Ces « agences » de l'enfant regroupent en un seul lieu plusieurs services destinés aux parents. Elles offrent des services de santé pour les enfants et les familles ; un accueil du jeune enfant ; des conseils sur la parentalité et sur la façon d'accéder à des services spécialisés. Des programmes de soutien à la parentalité y sont également proposés.

3 600 centres

Ces Children's centres sont portés par les collectivités à qui l'on recommande d'avoir recours à des EBPP qui reposent sur des manuels et services systématisés, jugés plus efficaces que les autres.



Claude Martin, directeur de recherche du CNRS, Université de Rennes

« Un programme de soutien à la parentalité doit se construire adhoc »

« Des programmes de soutien parental, fondés sur des preuves statistiques, ont été développés dans de nombreux pays (États-Unis, Australie, Royaume-Uni, Pays-Bas), souvent dans des départements de psychologie, de travail social ou de santé publique. Ces programmes, qui sont des produits marchands soumis à copyright, ont gagné de nombreuses régions du monde. Un des plus connus est le programme 3P (Positive Parenting Program). Aujourd'hui, nous avons du recul sur leurs limites, et sur ce que l'on doit en attendre ou pas. Ce n'est pas parce qu'ils sont « Evidence-Based » qu'ils sont la panacée. Non seulement ils sont coûteux, mais en plus, si les effets sont effectivement probants au départ, ils ne sont pas durables. Il ne suffit pas de donner aux parents des règles de bonne conduite. Tout réduire au comportement revient à écraser la réalité du travail de socialisation, qui varie selon le genre, les classes sociales et les cultures. Un programme doit se construire de manière adhoc, en tenant compte du contexte. On ne peut pas simplement faire de l'import-export. »

ROYAUME UNI



- Population : 65 105 246 hab.
- PIB par habitant : 43 770,7 M\$ en 2018.
- Espérance de vie : 80,96 ans en 2016.
- Indice de fécondité : 1,88 enfant par femme (2018).
- Les 0-14 ans représentent 17,59 % de la population (2018).
- Le taux de pauvreté infantile a crû de 30,3 % à 33,4 % entre 2017 et 2018 (selon la Resolution Foundation).

Des fonds sont dégagés pour recruter des experts en parentalité et former les professionnels. À compter de 2009, ce soutien est étendu à toutes les collectivités locales, sous réserve de la mise en place d'EBPP. Au plus fort de cette politique, le pays compte 3 600 centres. Mais l'efficacité recherchée n'est pas au rendez-vous. Les parents ne sont souvent pas dirigés vers les programmes appropriés, et le niveau des intervenants, très disparate, ne permet pas toujours d'appliquer les programmes de manière conforme. L'évaluation conclut que des « programmes maison », moins coûteux pourraient tout aussi bien faire l'affaire.

Ciblage

En 2010, le gouvernement de coalition, bien que favorable aux EBPP, dilue les financements des Children's centres dans d'autres programmes et n'en fait plus une politique nationale. Faute de financements suffisants, le ciblage vers les familles « en grand besoin » refait surface, même si les centres revendiquent toujours un accueil de tous les publics, « non stigmatisant ». Les fonds dédiés par les collectivités à l'intervention précoce chutent ainsi de 64 % entre 2010 et 2017, révèle une étude de l'Université d'Oxford (1), occasionnant la fermeture de plus de mille Children's centres. Les zones les plus défavorisées restent malgré tout relativement préservées. ♦

(1) « Stop start, survival, decline or closure ? Children's centres in England, 2018 », University of Oxford.